7211 : résumé

Le projet de loi a pour objet le financement de la rénovation et de l’extension du Lycée classique Diekirch - Annexe Mersch. Étant donné que ces travaux se chiffrent à une dépense de 47 500 000 euros, l’intervention du législateur s’impose, ceci conformément à la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l’État qui dispose qu’une dépense dépassant la limite des 40 000 000 euros doit être autorisée par voie législative.